

De Vic, le ... [2] de septembre 1602:

Jl est deub selon L'endossement suyvant[:]

Ce iiij feburier 1626 a esté payé par M.^r Lyonne Tresorier ou son Commis au S.^r Zurlouben au nom dudict ... Kolin La somme de ... [406] livres valants ... [140] L de ... [58] s. piece, sur et en desduction, de ... [1430] L ... [23] s. ... [9] d. de principal restant parcedict present Contract de laquelle somme ... [406] livres Ledict ... Zurlouben a passé quitance audict nom avec le present endossement, a Solleurre.

Reste donques ... [1270] L ... [23] s. ... [9] d. [oder] ... [1270 Kronen 23 Stüber 9 Denar]."

3. "Pour le Cappitaine [Heinrich] B a c h m a n n³, reste de principal [la somme de] 808 L 42 ... [Stüber] 2 d."

1) s. Zurlauben/HM V 434 sowie AH 5/61

2) s. Zurlauben/HM V 434

3) s. AH 73, 216 sowie AH 27/163 S. 3 unten

Von zwei verschiedenen Händen. - AH 62, 26-27 - Blatt 27^r leer

1650 Oktober 4., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOR JEAN] DE LA BARDE AN [BARTELEMY] ROLLAND, "CONSEILLER SECRETAIRE JNTERPRETE DU ROY [LUDWIG XIV.] EZ LANGUES GERMANIQUES"

"Le filz [H e i n r i c h II. Zurlauben] de M le [alt] Landame [und derzeitiger Zuger Stadt- und Amtsrat B e a t II.] Zurlaube S'en va par dela pour les affaires de la Compagnie des gardes en laquelle Jl a esté associé par son Oncle [H e i n r i c h I. Zurlauben]: Deux choses Le menent principalement; La premiere Le desir qu'il a que la Compagnie soit restablie en son Entier [- im Mai 1650 war die Gardekompagnie Zurlauben halbiert worden -], La seconde pour chercher des moyens de la faire subsister: Cette derniere depend pour la plus grande partie de Vous: surquoy Je Vous prie & Conjure de l'assister autant ... possible; & pour ce qui est du restablissement de la Compagnie Vous pouvez aussy luy ayder par Vos bons offices ou Jl sera besoing. Je prendray bonne part à l'obligation que cette famille Vous aura de ce que Vous ferez pour Elle sur ces deux poincts et en mesme temps pour le service du Roy qui requiert qu'elle soit favorablement traictée pour le service tres utile que le Landame Zurlaube rend à la france, non seulement dans son Canton, mais aussy

dans les Diettes & affaires generales de la suisse."

Die auf Blatt 28^V angebrachte, möglicherweise von anderer Hand stammende Dorsualnotiz: "Lettres de Monsieur L'Ambassadeur" bezieht sich nicht bloss auf AH 62/18, sondern auch auf AH 62/11-13.

Kopie, vermutlich von Heinrich II. Zurlauben. - AH 62, 28^F

19

1649 Juni 5., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOR JEAN] DE LA BARDE AN [ALT] AM-
MANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT BEAT II.]
ZURLAUBEN, ZUG

"Je n'ay autre chose de france par cet ordinaire sinon que l'Armée de M. [Henri de Lorraine] le Comte d'H a r c o u r t [Commandant d'Armée] va rentrer dans les pays bas [=span. Niederlande], ou est desia celle de M. [Johann Ludwig] D'E r l a c h [damals Lieutenant général]: On espere que cette Campagne nous produira quelque bon succez, en contres change[!] de la perte d'Ypres qui a cousté 4.^m [=4000] hommes a l'Archiduc [von Oesterreich, L e o p o l d W i l h e l m, den Regenten der span. Niederlande].

On a donné contentement aux Compagnies des gardes Suisses [- worunter sich auch die von H e i n r i c h I. Zurlauben befand -], et l'on travaille a satisfaire les autres Regiments, de sorte que M.^{rs} des louables Cantons n'auront point de plaintes pour ce regard, au moins qui soient bien fundeés, puis que le Roy [L u d w i g XIV.] fait en cela presque plus que l'estat de ses affaires ne comporte.

On me mande de Paris du 25.^e du mois passé que l'on esperoit que leurs M M.^{tez} [neben dem König sicher noch dessen Mutter, die Regentin A n n e d'A u t r i c h e, gemeint] y arriveroient la veille de la feste du S.^t Sacrement. mais les lettres qui me sont venues de la Cour n'en disent rien: Comme elles sont du 17.^e c'est a dire huit jours auparavant celles de Paris je veux croire que la resolution d'y aller n'estoit pas encore prise comme elle doit avoir esté depuis."

Original, mit Siegel - AH 62, 29-30 - Blatt 30^F leer